



SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

**SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET/BUREAU/SOCIETE) POUR L'ELABORATION
DU CODE RESEAU INTERCONNECTE DE L'OMVS**

1. La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a, dans le cadre de ses activités d'investissements a prévu dans le budget le financement de l'investissement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à **l'élaboration du Code Réseau Interconnecté de l'OMVS.**
2. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali a l'intention de procéder, **sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un Cabinet de Consultants pour l'élaboration du Code Réseau Interconnecté de l'OMVS.**
3. Les objectifs généraux du code réseau sont de définir :
 - Les règles et réglementations applicables pour l'accès et l'utilisation du réseau de transport de l'OMVS
 - Les obligations et responsabilités des utilisateurs (Producteurs, Distributeurs, Clients directement raccordés)
 - Les exigences techniques de raccordement et d'exploitation des Participants.
2. Les objectifs spécifiques du code réseau sont de définir :
 - D'identifier les vulnérabilités du système existant et futur ;
 - De vérifier les contraintes de stabilité transitoire, en fréquence et en tension du réseau interconnecté de l'OMVS existant et futur ;
 - De déterminer les critères et contraintes d'exploitation.
3. Les Services du Consultant, sans être limitatifs, comprennent les taches suivantes :
 - Faire la collecte des données ;
 - Etudier le système électrique de l'OMVS ;
 - Elaborer un code réseau de l'OMVS ;
 - Proposer un Planning de suivi et de mise en œuvre ;
 - Renforcement des capacités.
4. La Direction Générale de la SOGEM invite les Candidats (Cabinets/Sociétés) qualifiés et ayant une expertise confirmée dans le domaine, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
5. Les Consultants doivent avoir les qualifications et/ou répondre aux exigences suivantes :
 1. Etre un Cabinet de Consultants ayant des expériences avérées dans les études de raccordement et d'exploitation de systèmes électriques de façon générale et dans l'élaboration d'un code pour un réseau électrique de façon spécifique ;
 2. Etre un Cabinet de Consultants capable de mobiliser une équipe d'experts de haut niveau pour la mission et ayant chacun une expérience confirmée avec des références solides dans le domaine des missions similaires (mission relative à l'élaboration d'un code réseau pour un réseau électrique).

Pour ce faire, les Consultants intéressés doivent justifier qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services tout en fournissant les documents suivants :

- Une lettre de déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts ;
- Les références du candidat dans le domaine des études de raccordement et d'exploitation de systèmes électriques de façon générale et des études l'élaboration d'un code pour réseau électrique de façon spécifique en spécifiant **pour chaque mission effectuée dans le passé** :
 - le nom du bénéficiaire ;
 - la période de la mission ;
 - le coût de la mission ;
 - une attestation émise par le bénéficiaire de la mission ou tout autre document qui confirme la réalisation de la mission.

La SOGEM se réserve le droit d'exiger ou de chercher, si nécessaire, des informations supplémentaires pour vérifier/confirmer la régularité et l'authenticité des informations et documents fournis pendant l'examen des dossiers.

Seules les missions qui font l'objet d'attestations émises par les bénéficiaires seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), telle que décrite dans le Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016. La liste restreinte sera également élaborée en application des dispositions dudit manuel. Le nombre de candidats à retenir sera de trois (3) à six (6).

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des clauses 1.5 « Conditions de participation aux marchés de la SOGEM » et 1.7 « Principes d'éthique et d'intégrité-Sanctions » du Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016 sont applicables.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures, à l'adresse suivante : Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), ACI 2000 BP E 4015, Bamako, République du MALI/Tél : + (223) 20 23 32 86, E-mail : amadou.demebele@sogem-omvs.org ; karass.kane@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org.

9. Les manifestations d'intérêt, en langue française, doivent être déposées, au plus tard le **jeudi 02 juin 2022, à 16 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « Sélection d'un Consultant pour l'élaboration du Code Réseau de l'OMVS »**, aux adresses ci-après :

a) **Direction Générale de la Société de Gestion de Manantali (SOGEM)**
 Adresse : ACI 2000 Parcelle n° 2501-, Bamako, République du MALI
 Tél : + (223) 20 23 32 86/20 23 26 57/Secrétariat du Directeur Général, 3^{ème} Etage
 Bamako, République du MALI

Ou

b) **courriel suivants:** amadou.demebele@sogem-omvs.org ; karass.kane@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org



Fait à Bamako, le mardi 17 mai 2022

Le Directeur Général de SOGEM,

Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE